



ASP F juin 2011

Point de vue

On se doute bien que l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) fouesnantais dans l'espace feutré des services administratifs, document qui va réorganiser le territoire communal, voire le figer pour une quinzaine d'années, est toujours en cours de gestation. Pendant ce temps, les dispositions de l'ancien POS s'appliquent encore. Est-ce parce que très bientôt les règles environnementales vont être plus strictement appliquées qu'on observe une frénésie de travaux, une activité compulsive d'achat ou de vente du foncier, une inflation urbanistique sans freins ? Il n'est que de voir le paysage hérissé de grues, les routes encombrées de camions débordants de terre et de gravats... camions dont la destination demeure incertaine ! Faut-il craindre des remblais illicites... de zones humides dont les inventaires (pour leur protection) sont en cours d'élaboration ? La ville et ses alentours ne sont qu'un vaste chantier. Et il faut de plus compter avec les ballets des remorques tractées, chargées d'algues vertes. Eh oui, les ulves sont déjà là depuis avril dans notre baie et la « cuvée » de cette année risque de dépasser en tonnage ramassé la cote de référence de 2009 ! Certes des dispositions sont prises pour contrer ce fléau (contrat Odet-Aven), des dispositifs sont mis en place mais ils ne donnent pas la priorité au traitement en amont (réduire drastiquement les quantités de déjections animales et d'engrais minéraux épandus sur les terres des bassins versants).

Alors tout est sombre dans ce tableau ? Une embellie cependant: le chemin côtier ! Aux dernières nouvelles, le prochain tracé passe par le haut de la falaise, même chez Lascar ! Ce que nous réclamons depuis toujours ! Mais attendons la prochaine enquête ! Observons ce qui se passera au niveau du Domaine Public Maritime, demeurons vigilants ; La vigilance sans faille, c'est le crédo de l'association : toujours veiller. Le soutien indéfectible de chaque adhérent est pour cela une nécessité.

La Présidente

Sentier côtier de Beg Meil: par le haut enfin. Enquête publique : 20 juin au 20 juillet

A l'issue du Conseil Municipal du mardi 3 mai 2011, les élus présents, toutes tendances, se sont auto-applaudis suite à leur vote unanime favorable au nouveau projet de sentier côtier : aux dernières nouvelles, le prochain tracé passerait en haut de falaise sur toute la longueur de la propriété Lascar : gros progrès par rapport au projet précédent, où bétonnage des criques, perrés, travaux lourds dans la falaise étaient programmés. 4000 pétitionnaires, mobilisés par l'ASP F, s'étaient opposés au projet, obligeant maire et préfet et... propriétaire, à revoir leur copie, et, pour certains même, dit-on, à « manger leur chapeau » voire à « mouiller leur chemise »...pour nous proposer un projet inverse à celui qu'ils prônaient avec autorité en 2010 !

L'ASP F se félicite de cette véritable avancée que représente l'ouverture, si longtemps différée, de la servitude côtière sur la propriété Lascar, en haut de falaise. Trente quatre années de contentieux, de procédures irrégulières, inutiles et coûteuses auraient pu être évitées et la servitude légale établie dès le départ, si la loi avait été respectée et imposée aux propriétaires riverains.

Aujourd'hui, l'ASP F réclame que le nouveau tracé « modifié » soit établi au plus près possible du tracé de droit, par des aménagements légers, suivant la ligne naturelle du trait de côte, respectant « **le site remarquable des falaises de Beg-Meil et de leurs abords** ». D'ores et déjà, nous faisons des réserves expresses sur les décaissés importants que nous avons pu constater sur les plans présentés, et nous refusons tout aménagement que ce soit sur le Domaine Public Maritime, tels ceux prévus cette fois encore sur la Plage des Oiseaux, au droit des propriétés Cabri et Meyer, où la servitude se trouve partiellement suspendue.

Ainsi donc ce n'est pas fini, et tout n'est pas encore gagné ! Nous engageons nos adhérents, et tous les usagers, à rester vigilants, consulter le dossier d'enquête publique (ce ne sera jamais que la 5^{ème} depuis 1978, mais il faut que ce soit la dernière et la bonne !), et exprimer sur le registre leur exigence d'un sentier établi **dans sa totalité** sur les propriétés riveraines, sans aucune suspension du tracé.

1- Algues vertes : c'est la saison !

Dès le mois d'avril 2011, l'année algues vertes commençait très fort : elles sont arrivées avec les belles chaleurs sur nos plages. La Baie de Douarnenez est aux premières loges : les élus se « battent entre eux » pour ne pas stocker dès maintenant leurs algues et certains comme à Telgruc, vont jusqu'à les cacher dans un dépôt sauvage en sous bois ! Chez nous, c'est la station de compostage de Kérambris qui tient la vedette : après être enfin devenue officielle (dérogations préfectorales spécifiques en attendant l'enquête publique), pour un coût de 3.2 millions d'euros, elle sera opérationnelle en 2012.

L'ASPF a dénoncé depuis 2 ans le compostage à l'air libre et ses incidences (odeurs, dangers, pollution) et préconisait cette solution technique impérative puisque le site de Kérambris demeure incontournable pour notre Maire.

16000 tonnes d'algues ramassées en 2009, 8000 tonnes en 2010, les riverains de Kérambris et les employés du centre de tri des déchets...vont enfin pouvoir respirer !

Les estivants de Pâques ont ainsi été les témoins indirects du dilemme actuel sur la plage du Cap Coz: faut-il ramasser sous 48 heures (instruction préfectorale), encombrer dès maintenant les stations de compostage/stockage ou fermer les plages ?

Fouesnant s'est encore mis en évidence (mais pas un mot dans les médias) en ne faisant ni l'un, ni l'autre ; laissant 300 enfants et adultes à la chasse des œufs de raie et de Pâques sur une plage du Cap Coz recouverte d'algues en décomposition le samedi de Pâques.

Depuis l'affaire de l'affiche France Environnement et l'assignation en justice par la Région Bretagne pour « atteinte à son image », puis son retrait en mai 2011, les touristes ne sont plus dupes des flottements et batailles bretonnes au sujet de nos algues vertes.

2- Point général sur le contrat territorial Odet-Aven.

Ce nouveau contrat 2009-2011 est le prolongement de contrats successifs depuis plus de 10 ans. L'efficacité de tous ces programmes menés par la CCPF (Pays Fouesnantais) et 4C (Pays de Concarneau) a montré ses limites.

Certes des actions sont en cours dans le cadre du contrat Odet-Aven, (inventaire des zones humides, aides aux agriculteurs, information sur les désherbants, les pesticides...), mais c'est surtout l'appel à projet de territoire pour la Baie de La Forêt, qui préoccupe en 2011 nos élus et les services techniques en charge du dossier.

Depuis Février 2010, le **plan gouvernemental de lutte contre les algues vertes** se met en place partout en Bretagne, accompagné sur notre secteur par la création d'un **SAGE Sud Cornouaille local** imposé à nos élus, couvrant le territoire de l'Odét à la Laïta grâce à la médiatisation des associations environnementales.

Le contrat Odet-Aven devient le support local du projet du plan gouvernemental applicable début 2012, mais sous finances, instructions et contrôles de l'Etat, risquant de changer les « arrangements » de notre territoire.

L'ASPF est enfin devenue un partenaire officiel participant aux diverses réunions et interventions sur le terrain (inventaires des cours d'eau, des zones humides...).

4 commissions thématiques ont été créées, puis retaillées en 2010 pour répondre au plan gouvernemental:

- 1- **Azote** : réduction des pollutions d'origine agricole, **devenue commission algues vertes**.
- 2- **Milieux aquatiques** : suivi des inventaires et programme d'actions sur les zones humides et cours d'eau.
- 3- **Phytosanitaire** : limitation de l'usage des pesticides
- 4- **Littorale** : suivi du milieu, limitation des rejets littoraux.

3- Le plan gouvernemental.

Une méthodologie de travail, menée par le bureau d'études SCE fut appliquée sur 2011 pour établir le cahier des charges local, « presque un copié-collé » des plans du Nord Bretagne qui a également choisi la SCE.

L'ASPF est dans la Commission algues vertes composée de 60 membres, mais les travaux du plan gouvernemental **ne concernent pas le territoire de Fouesnant !**

Cette commission s'occupera surtout ... des territoires et ruisseaux de nos voisins, situation incompréhensible ! Exit les incidences de la station de Penfalud, des marais de Moustierlin, de Kérambris, des ruisseaux fouesnantais ... La crainte des associations environnementales (ASPF, Eau et Rivières, Bretagne Vivante) est de simplement servir de caution car les décisions sont prises ailleurs, entre le prévisible « lobbying » de la Chambre d'Agriculture, d'un puissant syndicat agricole et quelques élus.

A la réunion des « 60 » du 21 avril 2011, le même vieil artifice est ressorti : la cause « phosphore » pour les algues vertes, devenu la spécificité de notre baie, alors qu'il n'est pas un élément majeur dans le développement des algues vertes (arguments d'IFREMER).

Une importante réunion des « 60 », programmée le 23 juin 2011, bouclera l'appel à projet qui sera transmis au Préfet de Région puis au Comité Scientifique pour analyse comme en Bretagne Nord.

4- un résumé du Projet de cahier des charges pour la baie.

L'objectif à atteindre est, d'ici 2015, une réduction de 30% de l'effort à fournir pour arriver à une teneur de moins de 10 mg/l en nitrates en ...2027, sur chaque cours d'eau des bassins versants concernés (45 mg/l aujourd'hui).

Le projet préparé présente un budget s'élevant à 7. 55 millions d'euros HT (hors aides MAE aux agriculteurs).

Il reprend les idées comme l'augmentation du système herbagé, l'aide à l'agriculture biologique, la reconquête des zones humides (ZH) et du bocage, la mise à la norme de l'assainissement non collectif, une politique foncière pour favoriser les projets, etc... Très certainement insuffisant.

Il est aussi question, du respect de l'équilibre de fertilisation. Mais là encore c'est le flou. Par exemple, personne ne connaît le tonnage des entrants chimiques sur les différents bassins versants. Alors comment apprécier l'effort à faire ? Comment voir si le projet a des chances d'atteindre l'objectif ? Comme le souligne A.MENESGUEN (Ifremer + Comité Scientifique), il s'agit pourtant là du premier levier important d'action et, il ajoute, que ce projet, avec ces imprécisions, risque d'être rejeté par le Comité Scientifique.

Malgré toutes ces péripéties, nous notons la volonté de beaucoup, y compris dans les agriculteurs et éleveurs de traiter ce fléau local des algues vertes.

Une « Coordination Marées vertes » des associations de Bretagne se met en place et un rassemblement festif est programmé en septembre 2011 à... Fouesnant, succédant ainsi à celui de St Anne La Palud en 2010.

Périmètres de protection des captages et forages d'eau

Bilan : une enquête publique s'était tenue du 26 octobre 2009 au 24 novembre 2009 pour la commune de Fouesnant, l'A.S.P.F avait émis un avis défavorable.

PEN AL LEN (70 % DE L'APPROVISIONNEMENT en eau potable)

Nous avons dénoncé l'ancienneté des dossiers (ex : 1994- rapport géoarmor) et le manque d'action menée dans le sens des instructions et recommandations de l'époque.

Depuis, rien n'a changé, aucun affichage délimitant les périmètres, aucune action pour limiter les pollutions, urbanisation du secteur, agrandissement de la déchetterie de Kérambris et ses fuites, busage et détournement des ruisseaux, remblaiement des zones humides, absence d'une commission de suivi.

Nos nombreuses propositions répondant au cadre légal sont restées vaines, pour exemple les terrains dans le périmètre P1 ne sont toujours pas achetés.

Forage de BREHOULOU

Même constat que pour Pen Al Len mais en plus, l'installation **d'un terrain de football synthétique (matière généralement utilisée : les pneus recyclés et polypropylène)** avec construction de vestiaires

Score final : 661000 euros pour le terrain-0 euro pour la prévention.

Forage de KEROURGUE

Toujours pas d'enquête publique, exploitation du captage depuis plus de 10 ans sans autorisation de la préfecture qui en demande la fermeture. Là encore, la municipalité envisage toujours l'urbanisation à proximité du périmètre immédiat et donc dans le périmètre rapproché P1.

Enquête publique du marais de Moustierlin

Avis favorable du commissaire enquêteur !

Cette Enquête Publique s'est tenue dans la période des fêtes de fin d'année 2010, le Commissaire Enquêteur a donc remis au Préfet du Finistère son...avis favorable avec quelques réserves alors que l'ASPF lui avait remis ses observations et un avis défavorable. Pourquoi ?

L'association ASPF aurait accepté en première approche de « revoir la mer dans la lagune », mais en analysant le dossier présenté et en questionnant des scientifiques renommés, nous ne comprenions pas pourquoi ce projet de « revitalisation » de l'ensemble du marais de Moustierlin Est s'est retrouvé cisailé en deux zones. Au final, seule la partie terminale fut examinée et négligeant volontairement le projet de la future station d'épuration de Penfalud, alors que ce dernier et **les deux dossiers NATURA 2000 de l'Archipel des Glenan et de Moustierlin sont techniquement liés.**

Le manque de transparence sur la finalité de ce dossier (Natura 2000 ou future station de Penfalud ?), les absences et les carences de documents importants, les incertitudes de la gestion hydraulique adaptative, le risque de provoquer une pollution majeure dans la baie, ont dicté notre position.

Plan de prévention des risques de submersion marine

Pour mémoire: le 17 février 2010, 10 jours avant XYNTHIA qui frappait la Vendée, l'A.S.P.F. écrivait au Préfet du Finistère pour réclamer une révision du plan de prévention des risques de submersion marine (PPR-SM) sur le littoral fousnantais.

Les dernières révisions remontant à 2002 sont devenues obsolètes au regard des dernières études rendues publiques par les scientifiques du GIEC (Groupement d'Experts Intergouvernemental sur l'évolution du Climat). Suite aux évènements, la préfecture a donc réévalué les risques et édité une nouvelle cartographie début 2011 en théorie accessible au grand public mais dans la réalité compliquée à consulter.

En effet, la majorité des maires concernés dénoncent l'absence de dialogue et souhaitent privilégier l'urbanisation au détriment de la prévention. Alors l'histoire se répètera-t-elle ? Faut-il de nouvelles vies sacrifiées ? L'A.S.P.F. prend quant à elle ses responsabilités et demande une transparence totale et la mise en place du nouveau PPRSM puis d'un plan de sauvegarde obligatoire (informations à la population et exercices d'évacuation).

Deux exemples : - le projet comme l'extension de la station de Penfalud en zone inondable doit être stoppé. Personne ne comprendrait qu'un investissement de plus de 15 millions d'euros se retrouve sous les eaux.

- L'apparition d'une quarantaine de lots contre l'avis du Commissaire Enquêteur lors de l'enquête publique sur l'enrochement de Moustierlin Ouest (secteur de Tregonnour) en zone submersible nous interroge...

Zones humides

Les zones humides doivent être protégées et devront être intégrées au futur Plan Local d'Urbanisme. Ces zones présentent une richesse biologique et des fonctions naturelles (filtration...voir plan algues vertes).

Pour mémoire : dès 1992 (loi sur l'eau), la France tend à protéger ses zones humides. En 1995, le gouvernement de l'époque adopte le plan national d'action pour les zones humides.

En 1996, le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Loire(SDAGE) Bretagne rappelle que les plans d'occupation des sols(POS) doivent prendre en compte la protection des zones humides.

En 2008 La Communauté de Communes du Pays Fousnantais débute **enfin** l'inventaire des zones humides.

La cartographie devait être finalisée en 2009, elle ne l'est toujours pas. L'ASPF, Eau et Rivières de Bretagne et Bretagne Vivante ont écrit au Président de la CCPF pour dénoncer les carences, le manque de transparence, l'absence de concertation et la rétention des informations.

Pendant ce temps, certains continuent de remblayer et détruire des zones humides pour urbaniser ou cultiver au détriment de l'intérêt général.

Sentier ou canal de la Mer Blanche ?

Les travaux de la Mer Blanche...en avant toute !

Découvert lors de la réunion des vœux aux associations début 2011, ce chemin voulu par la Mairie le long de la Mer Blanche, d'une largeur de 3 mètres, bordé de talus a attiré notre attention.

Réalisé entre Kerouen et Kerler, doublon du GR34 au plus près du marais de la Mer Blanche, passant plus à l'intérieur de ce territoire magnifique, il était impraticable en hiver car sous les eaux, mais surtout illégal car dans un territoire protégé.

Ces travaux en zones humides, sans aucune étude d'impact et autorisation, sont en effet contraires aux préconisations du document NATURA 2000, et ainsi les oiseaux du marais, encerclés par les promeneurs, devaient se retrouver sans endroit de repos biologique.

L'alerte ASPF lors de l'assemblée Générale de fin février 2011, puis sur notre blog s'était propagée dans la presse locale, avec photos à l'appui et cette affaire devenait embarrassante pour nos décideurs.

...stoppez tout !

Les travaux ont été suspendus, mais ce dossier pose problème : dans le dernier magazine municipal, Monsieur le Maire ne voulait pas « sanctuariser » des territoires protégés et bien au contraire il voulait les ouvrir au public.

Alors que faire devant une telle volonté clairement affichée sinon dénoncer ces travaux d'aménagement totalement illégaux dans un espace protégé si sensible ?

Ces espaces ont toujours été libres et il n'y a nul besoin de dévaster le site pour créer un passage piétonnier discret.

...en arrière toute !

Les engins et les hommes sont revenus et ont détruit les talus, merlons, brèches, créés entre Kerouen et le ru du milieu de ce circuit, mais les autres ouvrages ont été maintenus entre le ru et Kerler, portion située loin des regards. L'entrée coté Kerouen de cet éphémère circuit est maintenant obstruée et la portion du GR34 à l'intérieur des terres redevient le cheminement à suivre pour atteindre de nouveau le bord de mer à Kerler.

... et maintenant ?

Des riverains nous ont contacté depuis : ils s'inquiètent coté Kerler de la fuite des oiseaux dans le marais, certainement perturbés par ces travaux successifs, mais aussi des possibles incidences des brèches ouvertes dans les anciens talus, dégarnis de plus par les tronçonneuses municipales.

Ces zones sont inondables par submersion marine et figurent bien dans le nouveau plan PPR-SM 2011.

Mais si la mer monte anormalement un jour et vient se promener dans les terres, elle devra bien aussi repartir au plus vite et non pas être bloquée par ces talus anciens et nouveaux ?

Allons, souhaitons le retour rapide de nos aigrettes, spatules et autres espèces dans cette Mer Blanche magnifique mais...classée insalubre au regard de la qualité de l'eau depuis 1992 et que « certains » ne voulaient pas sanctuariser.

Pollution des ruisseaux en 2010

C'est le constat que les militants d'ERB et de l'ASPF ont fait sur le ruisseau de Kérambris et du Douric.

Sur le ruisseau de Kérambris (novembre 2010) : après de fortes précipitations, le ruisseau présentait des eaux extrêmement sales avec des accumulations de mousses impressionnantes. L'origine, **le rejet de la lagune** censée récupérer les eaux de ruissellement du pôle de Kérambris (aires de compostage, aires de stockage des algues vertes, déchetterie, etc...). Quelle était l'origine et la composition de ces mousses ?

Mystère !

Mais nous n'étions pas au bout de nos surprises. Le ruisseau en amont vomissait des eaux boueuses. Une rapide recherche nous a permis de constater que les eaux de ruissellement sur la décharge de remblais récemment ouverte (une installation classée pour la protection de l'Environnement) n'allait pas comme il se devait dans la lagune prévue à cet effet, mais passait directement dans le milieu naturel par une canalisation qui a priori n'avait rien à faire à cet

endroit. Pourquoi la lagune se trouvait ainsi court-circuitée. Tout simplement parce que le collecteur des eaux de ruissellement en bas de la décharge était obstrué par une épaisseur de boues considérable, ce qui nous laisse à penser que le problème n'était pas récent. Toujours est-il que nous avons dû dénoncer ce problème lors de la réunion publique sur l'eau (décembre 2010), parce que le Président de la CCPF claironnait que les problèmes des eaux de ruissellement des eaux de Kérambris étaient solutionnés! Comme à l'ordinaire, nos propos ont été taxés « d'allégations ». Curieusement dans les jours qui suivirent, le collecteur était débouché et la lagune redevenue opérationnelle. Notre intervention avait donc servi à quelque chose.

C'est bien la preuve que le **dysfonctionnement constaté était lié à un défaut de suivi et de maintenance des équipements** dont la responsabilité incombe à la CCPF.

On peut aussi s'interroger sur le rôle du service des installations classées, chargée de veiller à l'application des prescriptions des arrêtés d'autorisation. Nous nous étions posé la même question pour la pollution du ruisseau de Neiz-Vran par la carrière en 2008 ; là encore, le même service avait brillé par son absence.

Cela nous ramène un an en arrière, lors d'une visite des lieux entre associations et élus fouesnantais sur les zones humides. A notre inquiétude affichée sur les dangers potentiels en matière de pollution du site de Kérambris, s'agissant des sources d'un ruisseau affluent du **Penalen qui est la fontaine des Fouesnantais**, le Président de la CCPF nous avait assuré que le site de Kérambris **serait un modèle du genre en matière de maîtrise des eaux de ruissellement et de protection de l'Environnement...** On a vu le résultat dès qu'il se produit un épisode pluvieux conséquent ! Mais l'histoire se répète : on pourrait rappeler qu'en 2007 et 2008, nous avons constaté le débordement de la lagune aérée, destinée à traiter les eaux du site avant de les diriger vers la station d'épuration de Penfalut, et dont la gestion est déléguée à la Lyonnaise des eaux. Malgré le signalement fait immédiatement à la commune de Fouesnant, nous n'avons jamais eu de réponses à nos questionnements.

Sur le **Douric** (secteur) bourg de Fouesnant, pollution constatée le 23.11.2010 : des eaux noirâtres à gris-bleu chargées de mousses, en dessous de la rue de Kergoadic. Le Maire et les responsables municipaux, suite à notre intervention, se sont rendus sur place. A notre grande surprise, c'est un problème consécutif à un lavage de toit chez un particulier qui fut évoqué! Réponse plutôt singulière, sachant que le ruisseau avait nettement augmenté en débit et que les écoulements avaient duré plusieurs heures!

Curieux de constater que ce ruisseau a fait l'objet de nombreuses pollutions dans les dernières années et qu'aucune explication crédible n'ait été apportée. Un riverain du Douric, témoin privilégié de toutes les agressions subies par ce cours d'eau depuis 10 ans, n'a jamais eu, malgré ses demandes pressantes de réponses satisfaisantes sur les origines de ces pollutions. Par contre, on sait à ce jour que la Lyonnaise des Eaux se permet de manière tout à fait illégale de procéder à des délestages d'eaux de rinçage du château d'eau et de la station de Kerourgué directement dans le ruisseau.

Affaires à ... suivre.

Plan local d'urbanisme (PLU)

Même constat qu'en 2010, associée à sa demande au titre d'Association Agréée pour l'environnement au début des réunions de groupes de travail, nous ne sommes plus aujourd'hui invités malgré nos courriers ! L'ASPF continuera de dénoncer l'absence totale de concertation et les nombreuses carences sur les inventaires.

Camping de Lantécoste/Bot Conan : le retour ?

L'association ASPF s'est engagée dans une procédure juridique contre le **permis d'aménagement délivré par la Mairie de Fouesnant en date du 30 juillet 2010.**

Par un recours gracieux en date du 30 09 2010, puis, sans réponse de la Mairie, par une requête introductive d'instance en date du 27 01 2011, nous demandions le retrait de ce permis qui permettait d'aménager un « camping nature » de 52 places, en partie dans la bande des 100 m définie par la Loi Littoral.

Les deux petites plages de Lantécoste et Bot Conan sont de vrais bijoux. Créer un arrière plan immédiat avec toiles de tentes, barbecues fumants....comme cela existait avant 1980, donc avant la Loi Littoral de 1986, nous paraît impensable.

Les 2 petites plages sont déjà très fréquentées en période estivale. Fixer là en plus près de 150 personnes et plus de 50 véhicules est très dommageable, et de toute façon illégal, dans la fameuse parcelle BX29, qui est entièrement dans la bande si sensible des 100 mètres, pour laquelle la protection est totale. Les Services de la Préfecture avaient eux-mêmes alerté la mairie, émettant des réserves sur l'illégalité du projet.

Le propriétaire avait déjà commencé des travaux en 2010, qualifiés de « tests », pour implanter des tentes sur des plateformes lourdes, constructions qui récupéraient la pente du terrain et que nous dénonçons.

L'aménagement global du nouveau camping concerne des voies de circulation de véhicules, des voies piétonnes internes, des créations de réseaux (sanitaires....), des parkings privés pour les véhicules et même une cabane dans les arbres.

Dès réception de la notification que nous lui avons fait parvenir, le propriétaire nous avait contactés pour une rencontre sur le terrain en février 2011, que nous avons acceptée, dans l'espoir d'un abandon de l'occupation de la bande littorale.

Et les travaux reprennent en mai 2011 !

Les 5 fameuses plateformes sont demeurées en place tout l'hiver et voici qu'elles sont modifiées en 4 plateformes depuis mai 2011, avec augmentation de leur surface, proche de 50 m² pour chacune.

Devant cette situation, L'ASPF, ne pouvant attendre un jugement sur le fond qui peut être très tardif, a donc intenté une procédure de « requête en référé suspension ».

Colline de Ker Elo

- **on y attendait en priorité des habitations** comme le préconisait le POS de 1994 sur un zonage NAb et ...nous avons eu une zone commerciale.
 - **on y attendait en 2008 un référé de suspension des travaux** pour arrêter ce massacre et... nous avons eu une Révision simplifiée no 3 du POS, en fait une régularisation des travaux après la décision du Tribunal Administratif de Rennes en notre faveur et une Enquête Publique bidon en 2009, qualifiée « *de mise devant le fait accompli* » par le Commissaire Enquêteur lui-même.
 - **on y attendait une belle entrée de ville, respectant la Loi Barnier** qui devait rejeter les constructions commerciales à 75 m des routes principales, et... comme ils ont gagné ainsi 20000 m², nous avons maintenant nous aussi à Fouesnant des hangars à 35 m de la CD44 et bientôt un EHPAD à 25 m !
 - **on y attendait un « magasin vert »**, et... en creusant ils ont découvert une vieille décharge privée plus très verte, longtemps utilisée par la commune, qui l'avait oubliée au moment de délivrer le permis de construire.
 - **on y attendait une régulation indépendante des eaux pluviales** de la zone commerciale et... nous avons eu au frais du contribuable la création du bassin d'écêtement des crues de Douric Carbon coté sud et le rejet dans les fossés de la CD44 coté nord.
 - **on y attendait un petit complément de commerces prévu à 900 m²**, malgré l'avis contraire du Commissaire Enquêteur et... nous avons maintenant un bâtiment/hangar de près de 1500 m².
 - **on y attendait dans ces 900 m² une pharmacie, un magasin de presse, un opticien et un contrôle technique de véhicules** comme cela figure dans le permis de construire accordé à la SCI KERLAU, et... hors l'opticien, nous aurons d'autres magasins.
 - **on y attendait « la patte de l'Architecte des Bâtiments de France »**, et... celui-ci est passé d'un avis défavorable sur le permis le 12 03 2010 ...à un avis favorable, sans commentaires en date du 21 10 2010.
 - **on y attendait un théâtre de verdure coté ville**, et... nous avons un remblai sur une zone humide pour accéder à la nouvelle maison de retraite.
 - **on y attendait la nouvelle maison de retraite (EHPAD)**, même située si près du rond point de Ker Elo et ... la voici enfin, semi-enterrée et étape finale de la destruction de la colline de Ker Elo.
 - **on y attendait un sentier piéton entre le Douric et Kergoadic**, et... s'il est quasi déjà fait, la liaison n'est pas encore ouverte au public.
- Alors, quelles seront encore les suites à Ker Elo sur les terrains disponibles appartenant toujours au groupe Carrefour ?**

Redevance incitative pour le ramassage des ordures ménagères

L'Article 46 du Grenelle de l'environnement (extrait) prévoit de mettre en place depuis 2009: « Un cadre législatif permettant l'instauration par les collectivités territoriales compétentes d'une tarification incitative pour le financement de l'élimination des déchets des ménages et assimilés. La redevance d'enlèvement des ordures ménagères et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères devront intégrer, dans un délai de cinq ans, une part variable incitative devant prendre en compte la nature et le poids et/ou le volume et/ou le nombre d'enlèvements des déchets. »

L'ADEME explique : « L'instauration d'une tarification incitative permet en effet l'application du principe pollueur – payeur aux usagers du service. Elle doit intégrer le niveau de production de déchets pour facturer l'utilisateur. Les comportements plus ou moins vertueux de ce dernier vont influencer sur sa facture.

Au début de l'année 2009, la tarification incitative (concrétisée dans le cadre d'une redevance incitative) est appliquée dans une trentaine de collectivités couvrant plus de 600 000 habitants.

Nous félicitons donc la CCPF pour sa mise en conformité avec le Grenelle de l'Environnement, obligation réglementaire qui nous est présentée comme un projet innovant ???

Cotisation annuelle de 20 (vingt) euros (déductible fiscalement), à adresser chez Yvonne Nicolas, 65 route kerhall Clohars Fouesnant 29950

Nom :

Prénom :

Adresse :

Mail :

Notre Conseil d'administration

Présidente: Magdeleine Breton

Jean Yves Cotten, membre

Vice présidente: Marcelle Vavasseur

Pierre Cornec, membre

Secrétaire: Mireille Guillemot

Eliane Goardet, membre

Trésorière: Yvonne Nicolas

DEVENEZ SENTINELLE ENVIRONNEMENTALE, pour nous signaler toute atteinte à la nature, tout phénomène lié à la protection de l'environnement.

Notre site internet: www.aspfasso.fr pour retrouver nos dossiers avec photos à l'appui

Comité de rédaction: M. BRETON, D. BOULLONNOIS, V.ESNAULT, Y. NICOLAS, A.PERRON